



## 42<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Débat général

#### Intervention du Luxembourg

17 septembre 2019

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation est préoccupée par les violences continues dans le **territoire palestinien occupé** et joint sa voix aux appels à tous les acteurs de renoncer à la violence et de privilégier le dialogue et la diplomatie. En tant que puissance occupante, Israël a des obligations particulières en vertu du droit international.

En **Syrie**, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre continuent d'être perpétrés. Nous sommes notamment préoccupés par les bombardements incessants à Idlib. Nous rappelons au gouvernement syrien et à ses alliés internationaux leur responsabilité en vertu du droit international humanitaire. Nous remercions la Commission d'enquête mandatée par ce Conseil pour son travail important.

Le Luxembourg partage les préoccupations de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme au **Soudan du Sud** face à la persistance de la violence au niveau local malgré l'accord de paix revitalisé signé il y a un an. La prévalence toujours aussi élevée des violences sexuelles et sexistes constitue un sujet de préoccupation majeure, d'autant plus que les victimes de ces violences n'ont qu'un droit de recours limité, tandis que la culture de l'impunité continue à régner.

Ma délégation tient à exprimer sa confiance pleine et entière dans la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, son Bureau à Genève et ses antennes dans différents pays et régions. De même, nous soutenons les mandataires des procédures spéciales et des organes conventionnels : ils sont un élément indispensable au bon fonctionnement du système onusien des droits de l'homme.

Je vous remercie de votre attention.